

Interpellation

Une porcherie pour les Roms, des rats pour les voisins, et la main au porte-monnaie pour les Lausannois ?

Le vendredi 30 mars 2012 aurait dû marquer la fin de la saga des Roms aux Prés de Vidy. En effet, à cette date, une machine de chantier accompagnée d'une poignée de policiers a détruit les abris de fortune des Roms installés dans d'anciens cabanons de jardins.

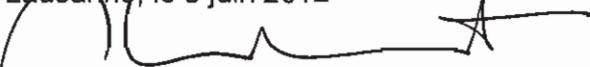
Pourtant, depuis quelques semaines, la rumeur circulait qu'un campement de Roms avait à nouveau vu le jour sur ce même site, et nous ne reviendrons pas ici sur le détail de ces installations et les nuisances subies par les voisins, les médias en ayant suffisamment fait mention.

La presse écrite du jeudi 31 mai 2012 nous apprend que, selon les déclarations de Monsieur le Municipal Junod, une décision a été prise dans le but de démolir ce campement et de ne plus tolérer aucun campement sauvage de Roms sur le territoire de la commune de Lausanne.

Questions à la Municipalité :

- 1.- Dans l'article de presse précité, M. le Municipal Junod déclare : « La police les a tous délogés, tous sauf ceux qui s'étaient installés sous la fameuse serre au sol en terre battue et au toit consolidé avec des bâches en plastique ». Pour quelle raison ces derniers ont-ils été autorisés à rester dans ce campement de fortune alors que les autres étaient délogés ?
- 2.- Selon diverses rumeurs, certains Roms de ce campement étaient porteurs de la galle. Le site dudit campement a-t-il été ou sera-t-il désinfecté ?
- 3.- Selon les déclarations de certains voisins, les Roms allaient se servir d'eau potable au robinet extérieur de la maison occupée par les jeunes en formation. Qui va s'acquitter de la facture ?
- 4.- Quels sont les coûts de l'expulsion de ces Roms et de la remise en état du terrain ?
- 5.- Qui va prendre en charge ces coûts ? Le contribuable lausannois ?
- 6.- A combien la Municipalité estime-t-elle le nombre de Roms qui séjournent actuellement dans notre ville ?
- 7.- Quelles mesures la ville de Lausanne va-t-elle prendre pour éviter l'implantation de tels campements sur le territoire communal dans le futur ?
- 8.- Pour quelles raisons faut-il que la Municipalité attende que la population manifeste son mécontentement et que les médias s'emparent d'un sujet pour réagir. N'a-t-elle pas la volonté d'agir plutôt que de réagir ?

Lausanne, le 5 juin 2012



Jean-Luc Laurent
Conseiller communal UDC